

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2014

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille quatorze, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Georges BIBOUD, Marcel LAMBERT, André TAVEL-BESSON, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Bernard CHATAING, Geneviève LEHMANN, Monique LAARMAN, Michel DAVALLET, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR

Pouvoirs : Annie SERVANT, pouvoir à Marcel LAMBERT
Marlène BOURNE, pouvoir à Virginie LAGARDE
Valérie BIBOLLET, pouvoir à Louis ROUSSET
Yohan PAYAN, pouvoir à Hervé CASSAR

Absents : Marie-Christine PAPAIZIAN, Jannick CARIOU, Sylvie URSELLA

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 03 février 2014

Le compte rendu du 03 février 2014 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 24/2014 – TRESORERIE
D'ALLEVARD : AVENANT ET BAIL
ADMINISTRATIF**

Rapporteur : Monique HILAIRE

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances présente au Conseil Municipal, suite à la restitution du logement de fonction, le projet d'avenant ainsi que le projet de bail administratif des finances publiques de l'Isère concernant la trésorerie d'Alleverd.

Le Conseil Municipal annule la délibération n° 03/2014 en date du 03 février 2014 suite à une erreur administrative de dénomination du bâtiment (Il s'agissait de la trésorerie et non de la poste).

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail administratif concernant la trésorerie d'Alleverd suite à la restitution du logement de fonction et autorise également Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail administratif à intervenir concernant la trésorerie d'Alleverd.

Vote : unanimité

**Délibération n° 25/2014 – FRAIS DE
SECOURS AMBULANCE :
CONVENTION A INTERVENIR**

Rapporteur : Marc ROSSET

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Ambulances des Alpes concernant les frais de secours pour la saison 2013/2014.

Vote : unanimité

**Délibération n° 26/2014 – PISCINE
MUNICIPALE : TARIFS 2014**

Rapporteur : Martine KOHLY

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année 2014 et décide que seuls les Allevardins pourront bénéficier des tarifs spécifiques « abonnements »

<u>Droits d'entrée</u>	<u>Plein tarif</u>	<u>Tarifs Famille Nombreuse</u> (au moins 3 enfants fiscalement à charge)
Moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Jeunes de moins de 15 ans	2,20 €	1,60 €
A partir de 15 ans	3,45 €	2,55 €

Carte de 10 entrées (non nominative)

Jeunes de moins de 15 ans	15,80 €	11,40 €
A partir de 15 ans	28,90 €	22,20 €

Carte de 20 entrées (non nominative)

Jeunes de moins de 15 ans	29,95 €	22,30 €
A partir de 15 ans	53,70 €	44,40 €

Tarifs préférentiels

Aux étudiants (sur justificatif)	2,45 €
Aux demandeurs d'emploi et RMistes du canton (sur justificatif)	1,45 €
Entrée à partir de 17 h	2,15 €

Tarif applicable dès l'ouverture de la piscine et durant l'année scolaire, sauf mercredi et week-end.

Entrée de 11h30 à 13h30 :	2,15 €
---------------------------	--------

Aquagym

7 € la séance
45 € les 8 séances

Ecoles du Canton

2,55 € l'entrée

Bains de soleil

5 € la journée

Le Conseil Municipal indique que la piscine d'Allevard sera ouverte au public du samedi 24 mai 2014 au dimanche 28 septembre 2014.

Vote : unanimité

Délibération n° 27/2014 – <u>DROIT DE TERRASSE</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour les droits de terrasse pour l'année 2014 :

- rues d'Allevard (hors place de la Résistance) : 9 € le m₂
- place de la Résistance : 18 € le m₂
- le Collet : 9 € le m₂

Vote : unanimité

Délibération n° 28/2014 – <u>REORGANISATION DES ARCHIVES</u>	Rapporteur : Geneviève LEHMANN
---	---------------------------------------

Madame Geneviève LEHMANN, Conseillère Municipale déléguée propose au Conseil Municipal d'engager la réorganisation des archives communales situées au sous-sol de l'hôtel de ville.

Madame Geneviève LEHMANN indique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère dispose d'un service d'archives itinérantes.

Celui-ci peut établir un diagnostic d'archivage de la commune.

Le coût s'élève à 150 €. Celui-ci ne sera pas facturé si la commune fait appel à ce service d'archives itinérantes qui sera facturé à raison de 180 € par jour d'intervention, auxquelles s'ajoutent 25 € de frais de déplacement et 15,25 € de frais de restauration par jour également.

Ce travail de réorganisation des archives doit être engagé car suite au déménagement de l'Hôtel de Ville dans les années 70 des parchemins ont disparus.

Les archives départementales nous ont interpellé et ont demandé au Maire de porter plainte. Un effort a été réalisé par du personnel communal mais ce classement n'est pas conforme aux règles de l'archivage. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser cet audit.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 29/2014 – <u>EXTENSION</u> <u>DU CAMPING « LES TERRASSES DU</u> <u>COLLET » : ECHANGE DE TERRAIN</u>

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme indique que dans le cadre de l'extension du camping les Terrasses au Collet, il est actuellement envisagé un échange de terrain.

Le document joint à la présente délibération indique les parcelles à échanger entre les propriétaires concernés, à savoir la commune d'Allevard et Monsieur BENAY.

Cela concerne la parcelle D 571 appartenant à la commune d'Allevard.

Cela concerne les parcelles D 550, D 363, D 371, D 372, D 549 et D 362 appartenant à Monsieur BENAY

Le cabinet CEMAP a été sollicité pour établir un document d'arpentage.

Dès que la commune d'Allevard sera en possession de ce document, France Domaine pourra être saisi pour établir l'évaluation.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cet échange de terrain et indique que lors d'un prochain Conseil Municipal une délibération concernant cet échange de terrain sera présentée au Conseil Municipal.

Vote : unanimité

Délibération n° 30/2014 – <u>AIRE DE</u> <u>CHAINAGE</u>

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme indique que le Conseil Général a procédé à la mise en place d'une aire de chainage sur la RD 109, route départementale entre Allevard et le Collet d'Allevard.

Le Conseil Général souhaite devenir propriétaire d'une partie de la parcelle AE 494 sur laquelle a été aménagée cette aire de chainage.

Or ce terrain est soumis au régime forestier.

En conséquence, sur le plan juridique, il est nécessaire qu'une partie de la parcelle AE 494 soit distraite du régime forestier et intègre le domaine privé de la commune.

Il est à noter que la cession de cette partie de parcelle ne porte pas atteinte à la gestion forestière de la forêt communale et ne remet pas en cause l'aménagement forestier en cours de validité.

Cela permettra à l'issue de la procédure à la commune d'Allevard de céder gracieusement ce terrain au Conseil Général de l'Isère.

Il a été convenu que la commune d'Allevard et Conseil Général de l'Isère prennent chacun respectivement 50 % des frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal demande à l'ONF d'émettre un avis favorable à cette demande de distraction du régime forestier en vue de la cession au Conseil Général de l'Isère d'une partie de la parcelle AE494.

Il indique que la commune d'Allevard et le Conseil Général de l'Isère prendront chacun respectivement en charge 50 % des frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal décide, si l'ONF donne un avis favorable, de distraire du régime forestier une partie de la parcelle AE 494 et d'élaborer un projet de servitude pour le maintien du chargeoir à bois et des accès aux pistes forestières.

Il décide également de céder gratuitement cette parcelle de terrain au Conseil Général de l'Isère conformément au document d'arpentage en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal charge Maître DUFRESNE de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 31/2014 – <u>COURS DE TENNIS DANS LE PARC DE L'ERMITAGE : MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION ADICSA</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition de l'association ADICSA (association de défense des copropriétaires de la Résidence Splendid à Allevard) le cours de tennis situé dans le parc de l'Ermitage moyennant le versement d'une redevance annuelle de 600 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association ADICSA.

Vote : unanimité

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme indique que la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové) vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale le 18 février 2014 et par le Sénat le 20 février 2014.

Il s'agit d'un texte qui touche tous les maillons de la chaîne du logement.

Il prévoit notamment :

- Une réforme des professions immobilières
- L'encadrement des loyers et une garantie universelle des loyers
- Lutte contre l'habitat indigne
- La modernisation des documents d'urbanisme

Concernant ce dernier point la loi stipule que l'élaboration du plan local d'urbanisme sera transférée à l'intercommunalité dans les trois ans de l'entrée en vigueur du texte sauf opposition de 25 % des communes, représentant 20 % de la population.

En outre, la loi de finance pour 2014 a annoncé la fin de l'aide technique de l'Etat aux communes.

Cela signifie qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires de l'Isère n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme pour le compte des communes de l'Isère.

Or, la commune d'Alleverd vient d'apprendre par courriel qu'à compter du 1^{er} mars 2014 et pour des raisons de personnel, l'instruction des dossiers de déclaration préalable ne pourra plus être faite par la D.D.T.

Le Conseil Municipal regrette la décision de l'Etat de supprimer l'ATESAT (Aide technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) et refuse l'anticipation de cette décision au 1^{er} mars 2014.

Il regrette qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 l'instruction des documents d'urbanisme ne soit plus assurée par les services de l'Etat.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide de choisir pour une durée d'un an la Société T.R.V. représentée par Monsieur Thierry REYMOND au tarif horaire de 55,14 euros H.T. (soit une augmentation de 2 %) concernant l'éparage des voies communales.

Vote : unanimité

DIVERS

**Délibération n° 34/2014 – FERMETURE
DU CENTRE DE TRI A ALLEVARD**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, annonce au Conseil Municipal qu'au moment où l'existence du service public de cantine du collège Flavius Vaussenat est menacé avec le projet de le transférer à Crolles, au moment où le bon fonctionnement du service public de gendarmerie est altéré pour des raisons budgétaires avec la perspective de la suppression d'un poste de gendarme, nous venons d'apprendre avec stupeur le projet de la poste de supprimer, à compter de la fin du mois de mai, le centre de tri de la poste d'Allevard et de le transférer au Touvet.

C'est une attaque supplémentaire contre l'existence de service de proximité que la commune d'Allevard, toujours chef de canton jusqu'à la prochaine réorganisation administrative, ne peut supporter, d'autant que la commune a toujours accompagné la poste dans ses projets d'aménagement et de développement.

D'après les représentants de la poste, ce transfert aurait des avantages en matière d'organisation, de coût, de management et de développement durable. Sans s'immiscer dans la gestion de la poste, le Conseil Municipal conteste le caractère environnemental d'une telle décision et réproouve un déplacement dont les conséquences sociales et financières sont lourdes pour ses agents.

En effet, au moment où la politique de l'Etat, en matière de développement durable consiste à limiter les déplacements, le transfert du centre de tri se traduira par une augmentation importante du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de la poste pour acheminer le courrier depuis le Touvet jusqu'à Allevard.

Cela consistera pour ces véhicules à effectuer 46 800 kms, soit plus d'un tour du monde par an.

Par ailleurs, les conditions de travail et de vie quotidienne du personnel vont être grandement altérées puisque sur les 15 employés du centre de tri, 12 habitent le canton d'Allevard, les obligeant à l'emprunt quotidien d'une route exigeante par tout temps.

Par ailleurs, la décision de transfert du centre de tri au Touvet se traduirait à terme inévitablement par un recrutement de personnel extérieur au canton d'Allevard, privant ainsi le plateau d'Allevard de nouveaux emplois durables.

Avec ce projet de transfert du centre de tri, la Direction de la poste souhaite ne plus occuper la partie du bâtiment de la poste affectée au centre de tri et espère réaliser une économie annuelle de 10 000 euros.

Le conseil municipal tient à indiquer qu'il est aisément compréhensible que le local affecté à la poste ne peut être divisé pour des raisons de bon fonctionnement et de sécurité de la poste. C'est pourquoi, le Conseil Municipal s'opposera à tout avenant au bail.

Aussi, devant l'impérieuse nécessité de maintenir ce service public à Allevard, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal suspende à compter du 1^{er} avril 2014 les loyers de la

poste, tant que le centre de tri restera basé à Allevard. Cela représente une économie budgétaire annuelle de 10 204,50 euros pour la Direction de la poste. Cet effort exceptionnel témoigne de l'attachement du Conseil Municipal et de la population au maintien intégral du service de la poste en zone de montagne.

Vote : unanimité

Délibération n° 35/2014 – <u>ACCES ALLEVARD – LE COLLET :</u> <u>REMERCIEMENTS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle qu'un grave éboulement est intervenu le dimanche 16 février 2014 sur la route départementale 109 qui relie Allevard au Collet d'Allevard.

Les équipes du Conseil Général se sont mobilisées pour évacuer près de 400 m³ de roche et de terre et rétablir la circulation le lundi 17 février 2014 à 18 heures.

Le Conseil Municipal tient à transmettre ses remerciements à tous les personnels qui se sont mobilisés à savoir :

- Le personnel du Conseil Général
- Les gendarmes
- Les pompiers

Il tient également à remercier les agents économiques d'Allevard qui ont restauré et hébergé les skieurs ne pouvant pas accéder à la station.

Vote : unanimité

Délibération n° 36/2014 – <u>SUPPRESSION PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE SORTIES SCOLAIRES ET ACTIVITES SCOLAIRES ORGANISEES PAR LES ECOLES PRIMAIRES</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des écoles indique que dans une lettre en date du 10 février 2014 adressée par le Conseil Général de l'Isère à toutes les communes de l'Isère, cette institution a décidé de mettre un terme au dispositif d'aide aux communes pour l'organisation de sorties et activités scolaires organisées par les écoles primaires. Cette délibération est liée au contexte budgétaire difficile et qui pèse sur les finances départementales.

Le Conseil Municipal regrette la décision du Conseil Général de l'Isère de supprimer ce dispositif d'aide aux communes pour l'organisation de sorties scolaires et activités scolaires organisées par les écoles primaires.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 37/2014 – <u>CREATION</u> <u>D'UNE STATION TRAIL : DEMANDE</u> <u>DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire indique que la commune d'Alleverd et la commune de Saint Pierre d'Alleverd aux côtés des autres collectivités adhérentes à l'office du tourisme du Pays d'Alleverd ont souhaité faire acte de candidature pour la création d'une station trail sur le Pays d'Alleverd.

Aussi, le Conseil Municipal, dans une délibération du 09 décembre 2013, avait décidé de faire acte de candidature pour la création d'une station trail sur le Pays d'Alleverd et avait décidé de missionner l'office du tourisme pour porter le dossier auprès de Station Trail et engager toute action qui autorise le choix du Pays d'Alleverd pour cette implantation.

En outre, Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Isère, de la Communauté de Communes le Grésivaudan et d'Espace Belledonne.

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère, de la Communauté de Communes le Grésivaudan et d'Espace Belledonne l'obtention d'une subvention concernant la création d'une station trail.

Vote : unanimité

Questions diverses

Organisation de spectacle :

- Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la mise à disposition de la Pléiade début juillet (4 jours) pour accueillir le groupe de musique Best of Floyd. En contrepartie de cette mise à disposition, ce groupe offrira à la commune un concert payant (prix du ticket 25 € à 30 €). Toutes les recettes supérieures à 9 000 € seront encaissées par la commune. Cet accord de principe ne prendra pas la forme d'une délibération.
- Le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour accueillir à Alleverd la chorégraphie de Jean Claude GALOTTA.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire tient à exprimer sa reconnaissance à chacune et chacun des élus.

« L'exercice d'un mandat électif est un mélange de passions et de contraintes.

Notre désir est de voir loin, et imaginer l'avenir.

Notre destin est d'agir près, et de parer à l'urgence.

En 6 ans, Allevard s'est transformée :

- Le nouveau collège
- L'extension de la Ramée
- La création de la cantine
- Le nouveau centre de secours
- L'ouverture de la Pléiade
- Le lancement de la chaufferie bois
- La mise en place du centre sport santé
- Le rétablissement financier et commercial du thermal
- La gestion publique des remontées mécaniques du Collet.

Toutes ces réalités sont largement appréciées de la population.

La démographie est une nouvelle fois positive et toujours dynamique. Nous gagnons près de 1 % de nouveaux habitants : notre ville attire.

Ces éléments sont le fruit de votre travail. »

Monsieur le Maire tient à remercier les Adjointes et les Conseillers délégués pour un investissement tel, qu'il frise le bénévolat.

Il tient à remercier tous les élus, pour leur assiduité, leurs conseils, leurs propositions.

Monsieur le Maire associe à ces phrases les élus d'opposition, dont la tâche est parfois ingrate, mais qui ont contribué à améliorer certaines décisions.

« Personne, autour de cette table, ne peut remettre en cause cette réalité : nos débats ont été animés mais courtois, l'expression a été possible pour tous, notre dialogue n'a jamais souffert d'outrances.

Allevard et les Allevardins en sortent grands.

Qu'ils aient décidé ou subi le choix de ne pas se représenter, je tiens à rappeler que tous les anciens élus de l'actuel conseil municipal seront toujours les bienvenues dans l'hôtel de ville qu'ils ont contribué à faire vivre pendant ce mandat. »

Le dernier conseil municipal de cette mandature se termine sous les applaudissements.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Allevard, le 04 mars 2014
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD